

PRÉAVIS N° 2022/80

AU CONSEIL COMMUNAL

Budget 2023

Budget de fonctionnement

Crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des Services industriels

Plan des investissements 2023 - 2027

Délégué municipal : Municipalité in corpore

1^{re} séance de la commission

Date	D'entente avec la COFIN
Lieu	D'entente avec la COFIN

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

I. Introduction

En exécution des dispositions légales, la Municipalité soumet au Conseil communal le budget de la Ville de Nyon pour l'année 2023.

Il présente un excédent de charges de CHF 11'097'586.-, soit CHF 996'484.- de plus que le déficit du budget 2022 qui était de CHF 10'101'103.-.

Comptes de fonctionnement (CHF)	Budget 2023	Budget 2022	Variation B2023 / B2022	En %	Comptes 2021	Variation B2023 / C2021	En %
Total des charges	252'861'928	227'622'642	25'239'287	11.1%	228'921'266	23'940'663	10.5%
Total des revenus	-241'764'342	-217'521'539	-24'242'803	11.1%	-228'534'046	-13'230'296	5.8%
Déficit	11'097'586	10'101'103	996'484	9.9%	387'219	10'710'367	n.a.

Les politiques monétaires très accommodantes de ces dernières années, la reprise post-pandémie et la guerre en Ukraine ont provoqué une inflation à laquelle la Ville de Nyon n'échappe pas. De nombreuses charges sont lourdement impactées, parmi lesquelles les achats de fournitures et matériels, les salaires, les frais d'acquisition de l'électricité et du gaz, ainsi que les intérêts d'emprunts.

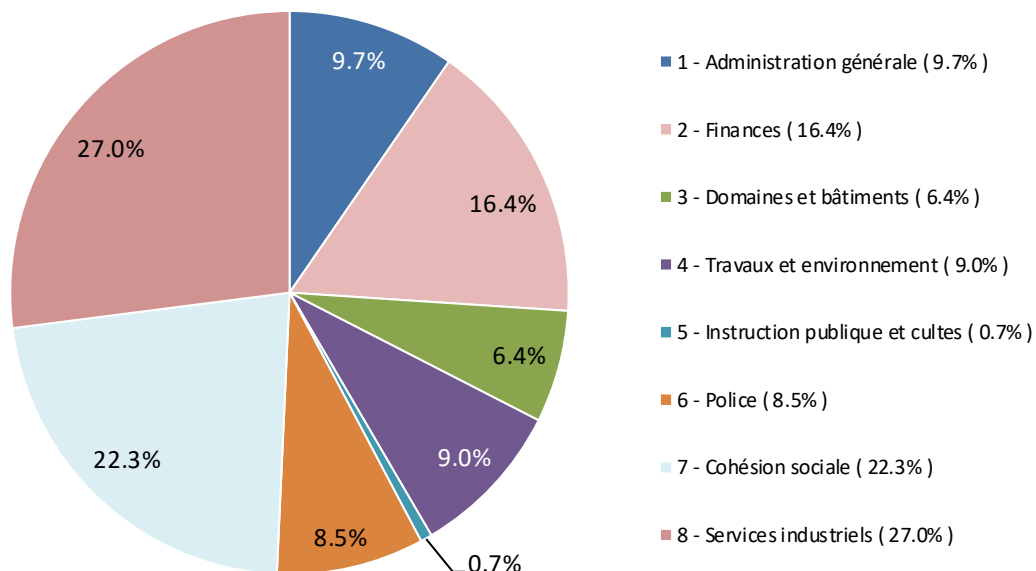
Dans ce contexte incertain, l'estimation des recettes futures s'avère difficile. La Municipalité s'est ainsi basée sur les données disponibles à ce jour pour anticiper la tendance 2023.

En ce qui concerne les charges péréquatives, la participation à la cohésion sociale (anciennement facture sociale) amorce une décreue en raison de l'accélération du rééquilibrage financier prévu par la Convention entre le Canton et l'Union des Communes Vaudoises (UCV), tandis que la péréquation indirecte croît modérément. La Municipalité se réjouit de constater la baisse de ces charges, mais estime qu'elles continuent à peser lourdement sur le budget communal.

La Municipalité adopte, comme l'année précédente, un plan d'investissement plus conséquent. L'accent est mis sur les projets 2023. Les années ultérieures feront l'objet d'une priorisation en fonction de l'évolution de la situation financière de la Ville.

2. Budget de fonctionnement

2.1 Charges - classification administrative

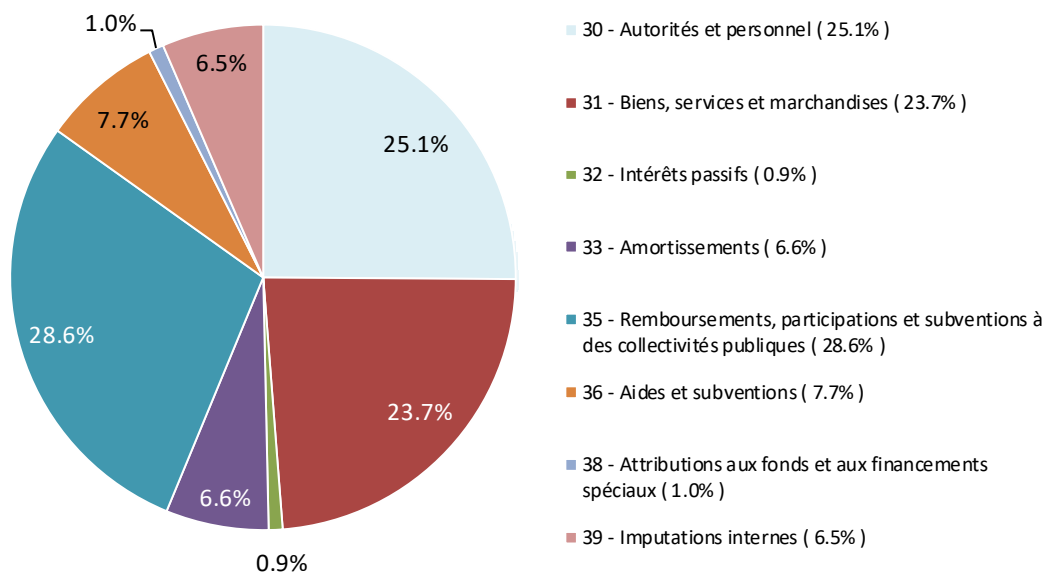


Pour la bonne compréhension du graphique, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

- l'*Administration générale* comprend les dépenses du Conseil communal, de la Municipalité, du Service de l'administration générale, du Service des ressources humaines mais également du Service de la culture et du Service des sports, manifestations et maintenance ;
- les dépenses de *Finances* comprennent, outre les charges de fonctionnement du Service des finances, les intérêts passifs sur emprunts, les amortissements comptables des biens du patrimoine administratif non affectés à un chapitre spécifique, les amortissements comptables des biens du patrimoine financier ainsi que la participation à la péréquation directe ;
- le chapitre *Police* comprend également les charges liées à la Mobilité, au Contrôle des habitants, au Service du feu et à la Protection civile ;
- les dépenses des Affaires sociales sont majoritairement composées de la cohésion sociale, soit la péréquation indirecte¹, des structures d'accueil des enfants et des prestations sociales communales.

¹ Terminologie utilisée par la Loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) du 15 juin 2010.

2.2 Charges - classification par nature



Le graphique fait clairement apparaître les trois composantes essentielles des coûts de la Ville de Nyon, à savoir :

- les *Participations et subventions à des collectivités publiques*, qui contiennent la péréquation intercommunale, la cohésion sociale, ainsi que les participations aux associations intercommunales, aux dépenses du Conseil régional et du Canton en matière de transports publics.
- le groupe *Autorités et personnel*, qui regroupe l'ensemble des salaires, des charges patronales, des auxiliaires et des frais de formation ;
- le groupe *Biens, services et marchandises*, dont une partie substantielle concerne les achats d'eau et d'énergie des Services industriels.

Charges par nature (CHF)	Budget 2023	Budget 2022	Variation B2023 / B2022	En %	Comptes 2021	Variation B2023 / C2021	En %
Autorités et personnel (30)	63'470'563	57'784'030	5'686'533	9.8%	56'451'012	7'019'551	12.4%
Biens, services et marchandises (31)	59'823'286	40'593'895	19'229'391	47.4%	37'773'615	22'049'671	58.4%
Intérêts passifs (32)	2'240'584	1'191'367	1'049'216	88.1%	1'359'944	880'640	64.8%
Amortissements (33)	16'641'624	17'349'587	-707'964	-4.1%	26'029'503	-9'387'879	-36.1%
Remboursements, participations et subv. à des collectivités publiques (35)	72'434'446	74'209'450	-1'775'004	-2.4%	72'854'793	-420'347	-0.6%
Aides et subventions (36)	19'447'627	18'060'437	1'387'190	7.7%	15'671'087	3'776'540	24.1%
Attributions aux fonds et aux financements spéciaux (38)	2'431'908	2'701'918	-270'010	-10.0%	4'320'793	-1'888'885	-43.7%
Imputations internes (39)	16'371'891	15'731'957	639'934	4.1%	14'460'519	1'911'372	13.2%
Total des charges	252'861'928	227'622'642	25'239'287	11.1%	228'921'266	23'940'663	10.5%

Autorités et personnel (30)

Les charges salariales évoluent à la hausse entre les budgets 2022 et 2023, avec une progression de CHF 5'686'533.- (+9.8%). Le montant des annuités statutaires s'élève à CHF 505'258.-. Celles-ci sont ajustées à l'inflation et, en partie, aux primes maladies. Le taux d'indexation des salaires se monte ainsi à 4%. Les équivalents plein temps (EPT) supplémentaires entre les budgets 2022 et 2023 se montent à 24.60 (voir tableau ci-après).

Service	B2023 EPT	B2022 EPT	Variation	Commentaire
Administration générale (SAG)	27.40	27.20	0.20	Engagement à un taux supérieur (+0.2 EPT) sans augmentation du budget en franc
Service des Ressources humaines (RH)	8.00	8.00	-	
Service de la culture (CULT)	23.60	23.60	-	
Sports, manifestations et maintenance (SMM)	57.65	57.65	-	
Service des finances (FIN)	7.00	7.00	-	
Service d'architecture (SDA)	13.90	12.90	1.00	Préavis 2022/51 Création d'un poste architecte (+1 EPT)
Service des infrastructures (SDI)	54.10	52.20	1.90	Préavis 2022/51 Création d'un poste d'ingénieur (+1 EPT) Préavis 2022/56 Création d'un poste de chef-fe de projet en CDD 2023-2027 (+1 EPT) Correction du budget 2022 (-0.1 EPT)
Service du territoire (SDT)	16.70	15.10	1.60	Préavis 2022/51 Création d'un poste d'urbaniste (+1 EPT) Préavis 2021/8 Création d'un poste admin espaces publics (+0.5 EPT) Variation de taux selon gestion prévisionnelle (+0.1 EPT)
Service de l'environnement (SDE)	29.40	27.40	2.00	Préavis 2022/51 Création d'un poste d'architecte paysagisme (+1 EPT) Préavis 2022/53 Création d'un poste chargé de projet (+1 EPT)
SDIS	6.00	6.00	-	
Service de la cohésion sociale (SCS)	95.20	83.30	11.90	Préavis 2022/29 Postes disponibles élargissement offre d'accueil (+10.9 EPT) Préavis 2022/37 Création d'un poste administratif (+1 EPT)
Services industriels (SIN)	62.90	56.90	6.00	Préavis 2022/56 création de 4 postes (+3.8 EPT) Préavis 2022/27 Création d'un poste de délégué-e aux énergies (+1 EPT) Gestion prévisionnelle (+1.2 EPT)
TOTAL	401.85	377.25	24.60	

Dans le détail, la nature 3011 (traitement du personnel) augmente de CHF 3'866'559.- du fait de l'engagement de collaborateur-riche-s à la suite de l'adoption de plusieurs préavis par le Conseil communal, ainsi que des augmentations salariales conformément aux annuités statutaires. Mécaniquement, les assurances sociales (nature 3030²) et le montant dévolu à la caisse de pension (3040) croissent de respectivement CHF 348'999.- et CHF 567'385.-.

Les charges salariales du personnel auxiliaire (3012) et temporaire (3080) connaissent une hausse par rapport au budget 2022, avec une variation de respectivement CHF 562'226.- et CHF 43'050.-. La première nature porte sur des collaborateur-riche-s au bénéfice d'un contrat de travail avec la Ville, tandis que les collaborateur-riche-s temporaires sont placés par des agences. Le personnel auxiliaire croît du fait de l'augmentation du nombre d'heures effectuées par les

² Ci-après, seuls les chiffres de la nature ou du compte collectif seront indiqués.

accueillantes en milieu familial, lesquelles sont refacturées. Des auxiliaires ont également été engagé-e-s par certains services pour l'accomplissement de tâches ponctuelles.

La nature 3050 relative aux assurances accident augmente (+ CHF 81'494.-) en raison de la hausse de la masse salariale.

Une non-dépense (réduction de charges) de CHF 800'000.- est enregistrée sous le compte n° 130.3011.03 – *Démarches d'économies* dédié aux traitements des collaborateur-ric-e-s (salaire brut) afin de tenir compte des postes vacants. Cette économie prévue sur les salaires se répercute également sur les charges patronales. Par conséquent, un correctif est également pris en considération sur les comptes n° 130.3030.04 – *Cotisations AVS/AF/AC* (CHF 75'600.-), n° 130.3040.04 – *Cotisations caisse de pension* (CHF 152'000.-), n° 130.3050.04 – *Assurances de personnes* (CHF 12'512.-) et n° 130.3051.04 – *Primes assurance perte de gains* (CHF 16'000.-).

Biens, services et marchandises (31)

Cette rubrique s'inscrit en augmentation de CHF 19'229'391.-. Ce sont les agents énergétiques et matières premières (312) qui constituent la cause principale de cette hausse (+ CHF 17'493'070.-). Dans le détail, les charges relatives à l'achat d'électricité (+ CHF 11'797'327.-) et de gaz (+ CHF 5'045'803.-) croissent. L'eau, le gaz et l'électricité autoconsommés (3120) augmentent de CHF 497'650.- pour la même raison.

Le Service d'architecture a majoré les charges de fourniture et réparation de la nature 3141 de 7.5% en raison des coûts de l'inflation.

Les honoraires et frais d'expertise (3185) s'inscrivent en hausse de CHF 672'054.-. Cette augmentation s'explique en grande partie par les coûts des projets soutenus par le Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables (préavis N° 2022/27), les honoraires et frais d'étude liés au renforcement du programme Economies d'Energie (préavis N° 2020/204), ainsi que l'augmentation des études des services de l'environnement et du territoire.

L'entretien des espaces verts (3145) augmente de CHF 337'760.- en raison de la croissance des espaces verts à entretenir et de la mise en œuvre des préavis N° 2022/39 (réalisation d'un parc canin au Martinet) et N° 227/2020 (suivi phytosanitaire et pérennisation du patrimoine arboré de la Ville). L'entretien des bâtiments (3141) croît de CHF 261'520.-, en conséquence du renchérissement des matériaux selon l'indice des prix à la construction ainsi que de la mise en service de l'Hôtel de police (préavis N° 215/2020).

S'agissant du mobilier et des installations, l'entretien des logiciels (3157) augmente de CHF 106'198.- du fait de l'adoption du préavis N° 233/2020 (plateformes informatiques métiers Services industriels de Nyon). Quant à l'entretien des machines (3154), sa hausse est de CHF 67'790.-.

Dans les autres écarts croissants figurent les frais de promotion et d'information (3171) (+ CHF 154'240.-), en particulier aux Services industriels, ainsi que les cotisations à des institutions privées (3193) (+ CHF 141'606.-) résultant notamment de l'augmentation de CHF 5.- par habitant-e de la cotisation à Région de Nyon.

Finalement, l'achat d'autres fournitures et marchandises (313) diminue de CHF 199'100.- en raison de l'acquisition de matériel photovoltaïque pour la vente à des particuliers moins importante que prévu.

Intérêts passifs (32)

Après une baisse de l'endettement ces deux dernières années, la Municipalité a relancé les investissements dans le cadre de la nouvelle législature. Dans ce contexte, la dette devrait augmenter par rapport à l'endettement actuel pour atteindre le montant de CHF 313.9 millions au 31 décembre 2023. A la suite du resserrement monétaire opéré par les principales banques centrales, les taux d'intérêts commencent à remonter. Compte tenu de la hausse de la dette et des intérêts, la Municipalité table sur une hausse de CHF 1'049'216.- des charges du présent chapitre.

La Municipalité continue de lisser les échéances d'emprunts dans le temps afin d'éviter qu'une future remontée des taux ne précipite trop brusquement les charges d'intérêts et les finances de la Commune.

Amortissements (33)

Ce chapitre s'inscrit en diminution de CHF 707'964.- par rapport au budget 2022. Les amortissements relatifs aux investissements réalisés par la Commune expliquent entièrement cette variation. Certains préavis ont été entièrement amortis : il s'agit notamment des études relatives au complexe scolaire, culturel et sportif de Nyon-Marens (préavis N° 111/2013) et de la réhabilitation de l'installation de pompage de la station de prétraitement (préavis N° 31/2007). A l'inverse, des investissements commenceront à être amortis l'année prochaine. C'est le cas du plan de continuité informatique (préavis N° 178/2019), de l'aménagement de la Grande Jetée (préavis N° 75/2017) et l'engagement d'un chef de projet pour la mise en œuvre de la route de distribution urbaine (préavis N° 57/2012). Enfin, il était prévu d'amortir en 2022 deux préavis qui sont finalement toujours ouverts : la construction du complexe scolaire du Couchant (préavis N° 221/2015) et l'affectation de la maison Gubler à une unité d'accueil pour écoliers (préavis N° 278/2016).

Ce chapitre recense également les amortissements de créances. Le compte relatif aux impôts irrécouvrables et aux dégrèvements a été maintenu à CHF 900'000.-.

Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (35)

Cette rubrique est composée, pour l'essentiel, des participations de la Ville aux charges de la péréquation, ainsi qu'aux associations intercommunales liées aux activités de la Police Nyon Région (PNR), du Service de défense incendie et secours (SDIS) Nyon-Dôle et de la Protection civile (ORPC).

A l'instar de ces dernières années, la participation de la Ville aux péréquations directes et indirectes continue à peser lourdement sur les finances communales. Si la péréquation directe augmente, la cohésion sociale diminue toutefois de plus de 10%. Il convient de préciser que le Canton a déduit de son budget de péréquation le rééquilibrage résultant de l'accord avec l'UCV qui s'élève à CHF 95 millions. Sans celui-ci, les acomptes seraient plus importants.

NYON · PRÉAVIS N° 2022/80 AU CONSEIL COMMUNAL

Evolution de la péréquation (CHF)	Budget 2023 acompte	Budget 2022 acompte	Variation B2023 / B2022	En %	2021 ¹ décompte final	2020 ¹ décompte final	2019 ¹ décompte final
Péréquation directe	28'172'962	27'065'249	1'107'713	4.1%	27'270'085	27'131'124	28'070'317
Rétrocession péréquation directe	-18'625'362	-17'875'589	-749'773	4.2%	-18'032'296	-17'858'387	-17'189'625
Péréquation directe nette	9'547'600	9'189'660	357'940	3.9%	9'237'789	9'272'737	10'880'692
Péréquation indirecte (participation à la cohésion sociale)	31'381'864	34'899'702	-3'517'838	-10.1%	30'468'673	32'603'160	32'170'875
Réforme policière	1'791'040	1'827'342	-36'302	-2.0%	1'708'820	1'662'989	1'672'748
Total des charges nettes	42'720'504	45'916'704	-3'196'200	-7.0%	41'415'282	43'538'886	44'724'314

¹ Le décompte n'est pas égal aux Comptes, car le décompte pour l'exercice N est établi en N+1, soit après le bouclage des comptes N.

Les différents éléments de la péréquation sont les suivants :

- la péréquation intercommunale « horizontale » ou directe correspond à un fonds de solidarité entre les différentes communes du Canton. Elle est alimentée en fonction de la capacité contributive de ces dernières. Le montant pour la Ville en 2023 s'élève à CHF 28'172'962.-, soit une augmentation de 4.1 % par rapport au budget 2022. En contrepartie, ce fonds indemnise les communes en fonction du nombre d'habitant-e-s et des dépenses liées aux forêts, aux routes et aux transports. Cette indemnisation est enregistrée sous la rubrique 45 « Participations et remboursements de collectivités publiques ». Le montant pour la Ville devrait s'élever à CHF 18'625'362.- au budget 2023, soit une augmentation de CHF 749'773.- (+4.2%). Au final, la péréquation directe nette a crû de CHF 357'940.- entre 2022 et 2023 ;
- la péréquation « verticale » ou indirecte est une participation à la cohésion sociale du Canton. L'attribution des charges entre les différentes communes s'effectue également en fonction de leur capacité contributive. Le montant à la charge de la Ville devrait se monter à CHF 31'381'864.- en 2023 contre CHF 34'899'702.- en 2022, soit une diminution de CHF 3'517'838.- (-10.1%) ;
- la participation à la réforme policière (CHF 1'791'040.-) diminue légèrement par rapport à l'année précédente.

Il convient de préciser que le décompte définitif sera établi selon les recettes fiscales 2023.

Le solde de cette rubrique est constitué en outre par :

- la participation de la Ville de Nyon aux associations intercommunales de la PNR et du SDIS Nyon-Dôle. Les montants de respectivement CHF 9'272'423.- et de CHF 9'297'722.- ont été portés au budget 2023 pour la couverture des frais de fonctionnement des deux associations. Les participations respectives croissent de CHF 917'146.- et de CHF 17'581.- ; la hausse de celle de la PNR fait suite à la suite de l'accroissement de l'indexation des salaires et du loyer du nouvel Hôtel de police. En ce qui concerne la rétrocession de la police régionale, elle a été maintenue à CHF 1'000'000.- (+ CHF 0.-) ;
- la participation de Nyon à l'Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon (ARAS) (CHF 50'000.-) ;
- la contribution à l'ORPC (CHF 483'185.-) ;
- la participation de la commune aux tâches scolaires de compétence communale, mais assumées par le Canton (CHF 48'500.-) ;
- diverses contributions concernant le traitement des déchets de voirie et urbains (CHF 689'000.-) ;

- la contribution pour le traitement des égouts et d'épuration (CHF 506'450.-).

Aides et subventions (36)

Le chapitre 36 augmente de CHF 1'387'190.- par rapport au budget de l'année précédente. La principale source de variation provient des soutiens à des projets privés (3667) (+ CHF 749'500.-), en particulier ceux relatifs au fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables (EER). Les aides et subventions sociales (3655) croissent de CHF 305'567.-, suite à l'ouverture de la nouvelle crèche Les Bot'Tines.

Dans ce chapitre sont également répertoriées les subventions pour la culture, les loisirs et le sport (3653). Celles-ci s'élèvent à CHF 4'063'382.-, soit CHF 153'350.- de plus que l'année précédente. La convention quadripartite de subventionnement de l'Usine à gaz prévoit en effet une augmentation de la subvention pour l'année prochaine. D'autres associations bénéficient également d'une hausse, telles que la Lanterne magique, Rive Jazzy ou l'Ecole de musique de Nyon. L'aide en faveur du festival du film d'archéologie est rehaussée en vue de son développement.

Enfin, le versement de la taxe de séjour en faveur de Nyon Région Tourisme (NRT), enregistré dans la nature 3658, augmente de CHF 102'000.- du fait de recettes plus importantes, après la fin des restrictions sanitaires, de la réouverture de l'hôtel Beau-Rivage et de l'inauguration l'ouverture du nouvel hôtel B&B à la Petite-Prairie.

S'agissant des diminutions, on notera que les subventions pour le trafic et l'énergie (3657) baissent de CHF 95'552.-, en particulier celles en faveur des transports publics nyonnais.

Attributions aux fonds et aux financements spéciaux (38)

Une partie des attributions des fonds est dictée par des exigences légales. En effet, le produit des taxes ne peut pas servir à financer le « ménage courant ». Par conséquent, lorsque les charges financées par une taxe sont inférieures à cette dernière, une attribution à un fonds est effectuée dans le but d'une utilisation future de ces réserves.

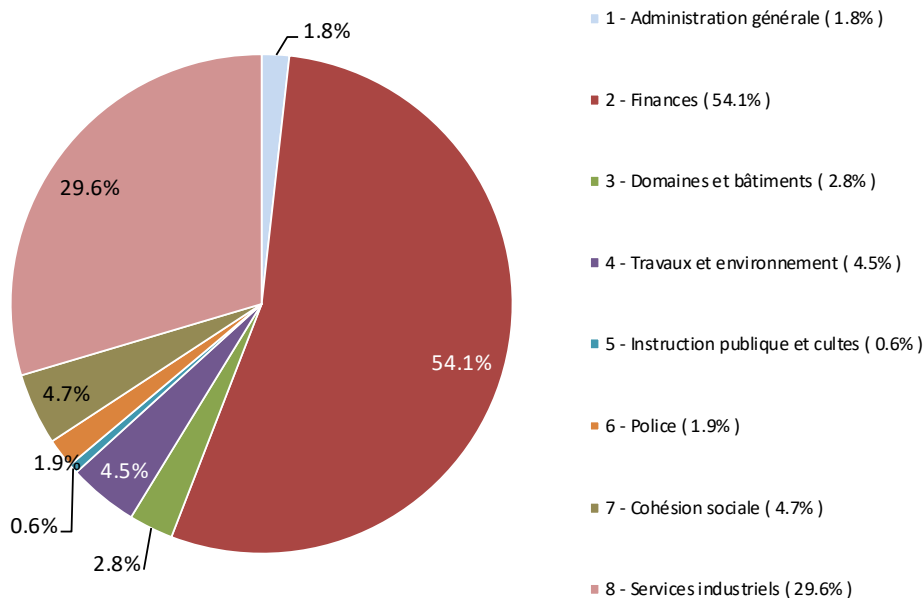
Des fonds de réserve sont également constitués par la participation des promoteurs immobiliers aux infrastructures dans le développement de nouveaux plans de quartiers. Cet apport est enregistré comme recette, puis versé au fonds de réserve idoine (ce qui représente une charge). L'attribution 2023 s'élève à CHF 0.- car il n'y a pas de contribution prévue pour les plans de quartier.

Imputations internes (39)

Les imputations internes servent à répartir les charges communes dans l'objectif de déterminer les coûts complets de certaines activités. Par exemple, les coûts des services transversaux sont imputés aux Services industriels selon des clés de répartition définies dans une directive. Des imputations internes sont également pratiquées entre différents services ou à l'intérieur d'un service, par exemple les prestations espaces verts refacturées au centre sportif de Colovray ou entre une division administrative et les divisions « métiers ».

Ces imputations internes augmentent de CHF 639'934.- par rapport au budget 2022. Il est à préciser qu'elles n'ont aucune influence sur le résultat.

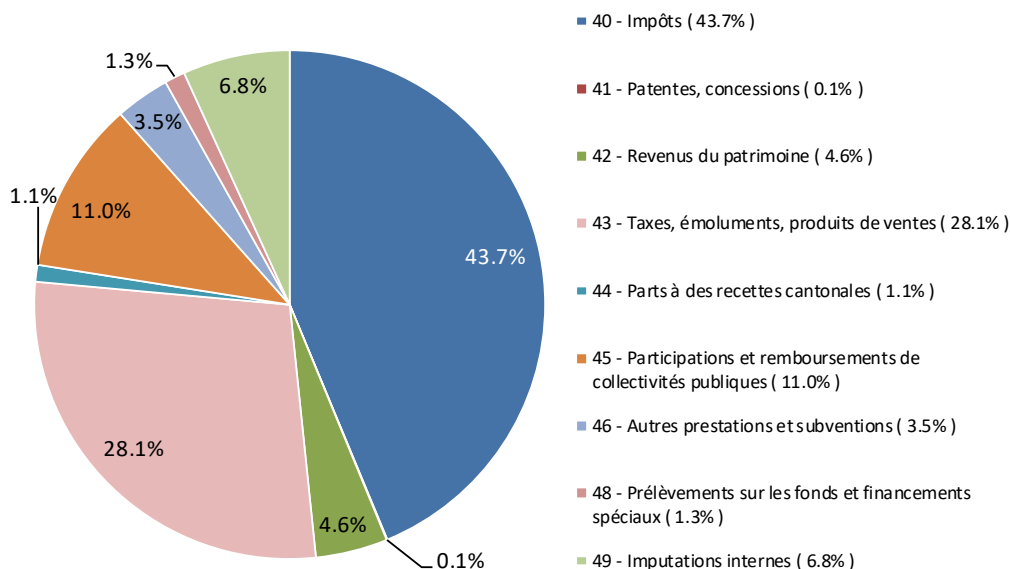
2.3 Revenus - classification administrative



Plus de 80% des revenus sont générés par le Service des finances et les Services industriels :

- le Service des finances enregistre principalement les recettes fiscales, les dividendes, et le retour de la péréquation directe ;
- les Services industriels enregistrent, pour leur part, les revenus liés à leurs activités commerciales (ventes de l'eau, du gaz et de l'électricité).

2.4 Revenus - classification par nature



Le graphique ci-dessus met en exergue les deux éléments essentiels des revenus, à savoir les *impôts*, ainsi que *les taxes, émoluments et produits des ventes*. La part des recettes dues aux impôts diminue légèrement en 2023, atteignant 43.7%.

Revenus par nature (CHF)	Budget 2023	Budget 2022	Variation B2023 / B2022	En %	Comptes 2021	Variation B2023 / C2021	En %
Impôts (40)	105'753'000	104'060'000	1'693'000	1.6%	105'313'527	439'473	0.4%
Patentes, concessions (41)	138'000	136'000	2'000	1.5%	118'312	19'688	16.6%
Revenus du patrimoine (42)	11'002'060	10'962'576	39'484	0.4%	9'691'277	1'310'783	13.5%
Taxes, émoluments, produits de ventes (43)	67'885'502	50'285'268	17'600'234	35.0%	51'226'525	16'658'977	32.5%
Parts à des recettes cantonales (44)	2'600'000	2'400'000	200'000	8.3%	2'607'910	-7'910	-0.3%
Participations et remboursements de collectivités publiques (45)	26'501'199	24'826'586	1'674'613	6.7%	25'280'675	1'220'524	4.8%
Autres prestations et subventions (46)	8'370'061	7'945'882	424'179	5.3%	8'000'831	369'230	4.6%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (48)	3'142'629	1'173'270	1'969'359	167.9%	11'834'470	-8'691'841	-73.4%
Imputations internes (49)	16'371'891	15'731'957	639'934	4.1%	14'460'519	1'911'372	13.2%
Total des revenus	241'764'342	217'521'539	24'242'803	11.1%	228'534'046	13'230'296	5.8%

Recettes fiscales, patentes et concessions, et part à des recettes cantonales (40), (41), (42) et (44)

Une augmentation des recettes fiscales de CHF 1'672'000.- est attendue en 2023 par rapport au budget 2022. La Municipalité a gardé la méthode de travail habituelle, en basant l'estimation sur la situation à fin août 2022 et l'évolution des comptes des dernières années.

Impôts (CHF)	Budget 2023	Budget 2022	Variation B2023 / B2022		Compte 2021
			CHF	%	
Impôt sur le revenu	60'770'000	59'000'000	1'770'000	3%	58'587'160
Impôt sur la fortune	10'700'000	10'610'000	90'000	1%	10'725'291
Impôt à la source	3'000'000	3'900'000	-900'000	-23%	2'858'635
Impôt spécial des étrangers	1'500'000	1'730'000	-230'000	-13%	1'696'649
Rétrocession impôt frontaliers	4'700'000	4'700'000	-	0%	5'607'618
Total personnes physiques	80'670'000	79'940'000	730'000	1%	79'475'353
Impôt bénéfice net	9'000'000	7'500'000	1'500'000	20%	7'663'650
Impôt sur le capital	800'000	1'180'000	-380'000	-32%	772'783
Impôt compl. immeubles	852'000	840'000	12'000	1%	871'263
Total personnes morales	10'652'000	9'520'000	1'132'000	12%	9'307'697
Impôt foncier	8'600'000	8'500'000	100'000	1%	8'435'197
Droits de mutation	2'700'000	3'400'000	-700'000	-21%	4'698'566
Successions et donations	2'900'000	2'480'000	420'000	17%	3'136'048
Impôts sur chiens	56'000	50'000	6'000	12%	50'938
Impôts récupérés après défalcatons	175'000	170'000	5'000	3%	209'729
Taxes sur boissons	78'000	76'000	2'000	3%	82'796
Taxes sur tabacs	-	-	-	0%	-
Anticipations et concessions	60'000	60'000	-	0%	35'516
Intérêts moratoires	497'000	720'000	-223'000	-31%	658'342
Recettes diverses (tombolas-lotos)	-	-	-	0%	-
Impôt sur gains immobiliers	2'600'000	2'400'000	200'000	8%	2'607'910
Autres recettes fiscales	17'666'000	17'856'000	-190'000	-1%	19'915'040
Total des recettes fiscales	108'988'000	107'316'000	1'672'000	2%	108'698'090

Dans le détail, les variations se présentent comme suit :

- impôt sur les personnes physiques : les recettes liées aux personnes physiques augmentent de CHF 730'000.- par rapport au budget précédent. Avec le nombre d'habitant-e-s en hausse, une croissance est prévue dans le budget 2023, à la fois pour l'impôt sur le revenu et celui sur la fortune. En revanche, une baisse est constatée dans l'exercice 2022 sur l'impôt à la source et l'impôt spécial des étranger-ère-s. Le budget 2023 est adapté en conséquence ;
- impôt sur les personnes morales : les recettes s'inscrivent en hausse de CHF 1'132'000.-. Selon l'arrêté mensuel du mois d'août, l'impôt sur le bénéfice est plutôt réjouissant. Par conséquent, le budget 2023 est estimé sur la base des comptes 2021, majoré d'une hausse annuelle de 10% ;
- impôt foncier : cet impôt est moins sensible à la conjoncture et bénéficie d'une croissance régulière. Les nombreux projets immobiliers de Nyon devraient se traduire par une hausse des recettes y relatives ;

- impôts conjoncturels : il s'agit des revenus variables d'une année à l'autre. Les montants inscrits au budget 2023 correspondent à la projection des comptes 2022.

Revenus du patrimoine (42)

Cette rubrique est composée des locations immobilières, des recettes des parkings, des dividendes sur les participations et des redevances de droits de superficie. Les recettes de ce chapitre croissent de CHF 39'484.-. Les loyers des bâtiments du patrimoine administratif (4271) augmentent de CHF 261'735.- suite à la mise en service du nouvel Hôtel de police. Les intérêts moratoires, intégrés dans la nature 4221, diminuent de CHF 223'000.-.

Taxes, émoluments et produits des ventes (43)

Cette rubrique enregistre les différents émoluments perçus par l'administration, les taxes prélevées pour financer, d'une part, certaines politiques publiques comme la gestion des déchets, l'assainissement des eaux, le raccordement des nouvelles constructions aux réseaux et la vente d'eau et d'énergie par les Services industriels, et d'autre part, les prestations assurées par la Ville et refacturées à des tiers.

Par rapport au budget 2022, cette rubrique prévoit une hausse de CHF 17'600'234.-. L'augmentation du prix l'électricité (indiquée au chapitre 31) se répercute sur les client-e-s finaux-ales, ce qui représente une hausse de CHF 17'350'517.- sur la nature 4351. Les taxes environnementales augmentent également de CHF 491'135.-, ce qui s'explique par la hausse de 0.5 centimes/kWh prélevée sur l'électricité transportée.

L'adoption du préavis N° 2022/56 relatif à l'augmentation du capital-actions de ThermorésÔ Nyon SA en vue de la réalisation du thermo-réseau nyonnais génère une hausse de CHF 495'084.- sur les prestations spéciales (4399). Par ailleurs, les taxes uniques de raccordement (4341) devraient croître de CHF 300'000.-, en raison de la hausse des recettes provenant des taxes de raccordement au service des eaux, estimées selon une projection moyenne. Enfin, les permis de construire, enregistrés dans la nature 4313 du même nom, devraient augmenter de CHF 250'000.- suite à l'adoption du préavis N° 2022/47 portant sur un nouveau règlement concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

S'agissant des diminutions de recettes, les contributions au financement des infrastructures seront moins élevées cette année, faute de plans de quartier (voir remarques sous nature 38), ce qui concourt à faire baisser la nature 4319 (- CHF 1'080'000.-). Enfin, la facturation de services à des tiers (4356) baisse de CHF 335'406.- du fait de ventes de marchandises photovoltaïques moins importantes.

Participations et remboursements de collectivités publiques (45)

Cette rubrique enregistre l'ensemble des subventions cantonales et fédérales perçues par la Commune, la refacturation de charges aux associations intercommunales et le retour de la péréquation directe.

Le revenu prépondérant de cette rubrique a trait à la rétrocession de la péréquation directe. Cette dernière atteint CHF 18'625'362.- contre CHF 17'875'589.- au budget 2022. La volonté du législateur est d'indemniser les villes-centres³ pour leurs infrastructures utiles à un bassin de population plus amples que leurs seul-e-s habitant-e-s (voir chapitre 35).

³ La LPIC précise qu'un des buts poursuivi est de « *compenser les charges particulières des villes-centres* », cf. art. 1 al. 2 lt e.

Dans les autres variations importantes figure la compensation fédérale (4510) liée à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale fédérale des entreprises (dite RFFA pour réforme fiscale et financement de l'AVS). Celle-là augmentera de CHF 141'440.- l'année prochaine.

Les participations cantonales (4515) s'inscrivent en augmentation de CHF 521'200.- à la suite de l'adoption du préavis N° 2022/29 sur le développement de l'accueil de jour.

Autres prestations et subventions (46)

Ce chapitre s'inscrit en augmentation de CHF 424'179.-. Il répertorie principalement la participation des parents pour la garde de leurs enfants dans les UAPE de la Ville ou dans le réseau d'accueillantes en milieu familial. La progression attendue des recettes répond à l'augmentation de l'accueil d'enfants dans les différentes structures d'accueil. D'autres participations de tiers en faveur du musée du Léman ou du centre sportif de Colovray, ainsi que des subventions pour le trafic et l'énergie sont enregistrées dans cette nature sans connaître de variations significatives.

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (48)

Les prélèvements sur des fonds de réserve constituent des recettes sans incidence monétaire. Un certain nombre d'entre eux ont pour objectif d'équilibrer les comptes de chapitres fermés. En 2023, la Ville procédera aux prélèvements sur les fonds suivants :

- Efficacité énergétique et énergies renouvelables	CHF 1'912'079.-
- Service des eaux	CHF 851'609.-
- Réseau de distribution	CHF 227'730.-
- Eclairage public	CHF 92'027.-
- Déchets urbains	CHF 34'257.-
- Fonds pour le développement durable	CHF 23'818.-
- SIT Nyon	CHF 1'109.-

Imputations internes (49)

Elles sont le pendant des imputations internes inscrites en charges et ont un effet neutre sur le budget.

3. Budget d'investissement

Dans un contexte incertain, marqué par l'inflation et les craintes de récession, la Municipalité a décidé de soutenir l'activité et de jouer un rôle contracyclique.

Aussi, les prévisions d'investissement pour l'année 2023 s'inscrivent dans la continuité par rapport au budget 2022. Elles se composent des préavis votés, déposés et du programme d'investissement. Sur les CHF 56'224'000.- d'investissements prévus en 2023, CHF 22'586'000.- (40.1%) concernent des préavis déjà votés par le Conseil communal. Ces investissements permettront de concrétiser les infrastructures nécessaires pour faire face à la progression de la population et à l'évolution de ses besoins.

3.1 Dépenses nettes d'investissement

Ainsi, les dépenses d'investissement suivantes sont prévues pour l'année 2023 :

Plan d'investissements (CHF)	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Total des charges	56'224'000	49'291'000	27'990'155
Total des revenus	-3'330'000	-2'391'000	-3'669'666
Dépenses nettes d'investissements	52'894'000	46'900'000	24'320'490

Les dépenses d'investissement les plus significatives sont mentionnées ci-après. Elles correspondent aux dépenses brutes pour la part prévue en 2023 uniquement :

- crédit de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des SIN pour CHF 7.6 millions ;
- augmentation du capital-actions de ThermorésÔ (préavis N° 2022/56) pour CHF 5.2 millions ;
- réalisation d'un Hôtel de police et d'un pôle sécuritaire (préavis N° 215/2020) pour CHF 3.5 millions ;
- achat de véhicules en faveur du Service des infrastructures pour CHF 3 millions ;
- études relatives au maintien sur site de la station d'épuration (STEP) de l'Asse pour CHF 2 millions ;
- mise en œuvre de la 1^{ère} partie du plan lumière pour CHF 1.4 million ;
- dépenses d'investissement pour des projets d'intérêts régionaux à la suite de la reconduction du DISREN (préavis N° 191/2020) pour CHF 1.3 million ;
- études et réalisation portant sur le réaménagement des locaux communaux de la place du Château (préavis N° 2022/43) pour CHF 1.2 million ;
- projet de géothermie de moyenne profondeur sur la Côte (préavis N° 250/2021) pour CHF 1 million ;
- remplacement du dégrilleur et d'automates de la STEP (préavis N° 2022/68) pour CHF 1 million ;
- construction d'un centre multisport à Colovray pour CHF 1 million ;
- crédit-cadre 2023-2024 en faveur du Service d'architecture pour CHF 1 million ;
- réalisation du tronçon Bois-Bougy-Clémenty du projet d'agglomération N° 2 pour CHF 1 million.

3.2 Autofinancement

La marge d'autofinancement devrait être la suivante :

Marge d'autofinancement (CHF)	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Déficit (-) / Bénéfice (+) de l'exercice	-11'097'586	-10'101'103	-387'219
Attribution aux fonds de réserve	2'431'908	2'701'918	4'320'793
Prélèvements sur fonds de réserve	-3'142'629	-1'173'270	-11'834'470
Amortissements	16'641'624	17'349'587	26'029'503
Marge d'autofinancement	4'833'316	8'777'133	18'128'607

Même si l'on peut s'attendre à ne pas dépenser l'entier des montants prévus au plan des investissements pour 2023, la marge d'autofinancement budgétisée sera dans tous les cas trop faible pour financer la totalité des dépenses d'investissement. Il sera donc nécessaire de recourir à l'emprunt, et par conséquent d'augmenter le niveau d'endettement de la commune. Rappelons

que les efforts d'économie et la priorisation des investissements opérés ces deux dernières années ont permis de réduire la dette.

3.3 Crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des SIN

Les crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et les services énergétiques prévus par les Services industriels sont sollicités en même temps que la présentation du budget. Il s'agit d'investissements récurrents qui font l'objet de demandes pour la part des travaux effectués chaque année. Ils se montent à CHF 7'589'900.-. Après déduction des recettes de CHF 740'000.-, l'investissement net sera de CHF 6'849'900.-. La liste des crédits de renouvellement et renforcement des réseaux des SIN prévus pour 2023 est présentée en annexe de la brochure du budget.

Crédits de Renouvellement, Renforcement Réseaux et Services énergétiques des SIN (CHF)	Budget 2023	Budget 2022	Variation B2023 / B2022	En %
Dépenses	3'532'000	3'288'000	244'000	7.4%
Eau	3'532'000	3'288'000	244'000	7.4%
Dépenses	850'000	788'000	62'000	7.9%
Recettes	-40'000	-80'000	40'000	-50.0%
Gaz	810'000	708'000	102'000	14.4%
Dépenses	2'191'100	1'891'100	300'000	15.9%
Recettes	-700'000	-650'000	-50'000	7.7%
Electricité	1'491'100	1'241'100	250'000	20.1%
Dépenses	294'000	249'530	44'470	17.8%
Eclairage public	294'000	249'530	44'470	17.8%
Dépenses	722'800	-	722'800	-
Services énergétiques	722'800	249'530	473'270	189.7%
Total dépenses	7'589'900	6'216'630	1'373'270	22.1%
Total recettes	-740'000	-730'000	-10'000	1.4%
Total	6'849'900	5'486'630	1'363'270	24.8%

4. Conclusion

Dans un contexte d'incertitudes économiques, et afin de ne pas péjorer davantage la situation des acteur-ric-e-s privé-e-s, la Municipalité a proposé de maintenir le même taux d'imposition pour l'année 2023. Par ailleurs, elle s'efforce de contenir les charges dans le budget, en dépit de la forte inflation.

En parallèle, la Municipalité continue à investir pour accompagner la croissance de la Ville et répondre aux besoins de la population. Elle oriente ses investissements vers le développement durable.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 2022/80 concernant le budget 2023,
ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2023 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	252'861'928.-
Revenus :	CHF	-241'764'342.-
Déficit :	CHF	11'097'586.-

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux crédits de renouvellement, de renforcement des réseaux et services énergétiques des Services industriels pour l'année 2023, soit :

Service des eaux	CHF	3'532'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	2'485'100.-
Service du gaz	CHF	850'000.-
Services énergétiques	CHF	722'800.-
Total des extensions	CHF	7'589'900.-

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction.

Les dépenses nettes seront portées en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amorties selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2023-2027.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 octobre 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Vice-présidente:

Stéphanie Schmutz



Le Secrétaire adj. a.i. :

Thomas Deboffe

Annexe

- Brochure du budget 2023